



# Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

## Rapport d'activités 2014 Validé par la CLE le 24 février 2015

### Sommaire

<b>A/ BILAN D'ACTIVITES 2014 .....</b>	<b>2</b>
I / PRESENTATION DU SAGE DES DEUX MORIN .....	2
II / ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE.....	3
<b>II-1 / Réunions de la CLE .....</b>	<b>3</b>
<b>II-2 / Réunions du bureau de la CLE.....</b>	<b>3</b>
<b>II -3 / Le projet de SAGE des Deux Morin .....</b>	<b>4</b>
<b>II-4 / Consultation des assemblées.....</b>	<b>6</b>
<b>II-5 / Elaboration de l'étude « zones humides » .....</b>	<b>7</b>
III / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION .....	10
<b>III-1 / Eléments administratifs.....</b>	<b>10</b>
<b>III-2 / Eléments financiers.....</b>	<b>10</b>
<b>III-3 / Eléments techniques .....</b>	<b>10</b>
IV / COMMUNICATION.....	11
V / INDICATEUR DE TEMPS PASSE.....	12
VI / FINANCEMENT DU SAGE.....	12
VII / BILAN 2014 ET PERSPECTIVES .....	15
<b>B / PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2015 .....</b>	<b>16</b>

# A/ BILAN D'ACTIVITES 2014

## I / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant du Petit Morin et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte irréremédiablement à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 175 communes réparties sur les départements de La Seine et Marne, la Marne et l'Aisne. Ce territoire couvre 1800 km<sup>2</sup>.

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état...) est primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validé par la CLE le 31 mai 2011,
- **la phase tendances et scénarii** qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014.

Les documents du SAGE sont actuellement en phase de consultation du public.

## II / Activités de la CLE et du bureau de la CLE

### II-1 / Réunions de la CLE

En 2014, la CLE s'est réuni 3 fois :

- En janvier 2014 pour valider le projet de SAGE
- En mars 2014 pour valider l'étude zones humides
- En novembre 2014 pour élire son Président, ses Vices Présidents et ses membres du bureau

#### • Réunion du 13 janvier 2014

L'objet de cette réunion était de présenter le projet de SAGE modifié suite à la réunion de la CLE de décembre 2013 et de recueillir les dernières remarques des membres de la CLE sur les documents constitutifs du SAGE. Le **projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ainsi que le projet de règlement du SAGE ont ensuite été validé par la CLE avec 36 voix pour et 2 abstentions.**

#### • Réunion du 10 mars 2014

Lors de cette réunion, le **rapport d'activités 2013 ainsi que le budget prévisionnel 2014 ont été adoptés.**

**L'étude zones humides** dont l'objectif était de réaliser une prélocalisation des zones humides sous forme d'enveloppes de probabilités de présence, de hiérarchiser ces enveloppes afin de faire ressortir les zones à enjeux et les zones prioritaires du territoire du SAGE et de localiser les zones d'expansion de crues a été présentée et **validée par la CLE.**

#### • Réunion du 25 novembre 2014

Suite aux élections municipales et communautaires du 23 et 30 mars 2014, la composition de la CLE a été modifiée. Cette réunion a permis d'installer la nouvelle CLE et de procéder à **l'élection du Président, des Vice-Présidents, et des membres du bureau** appartenant au collège des élus.

M. Roger Revoile, Président du syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin a été réélu Président de la CLE. M. Dhorbait – Maire de Boissy le Chatel et Mme Ravet – Présidente du syndicat de travaux et d'aménagement du bassin du Grand Morin ont été élus Vice-Présidents de la CLE. M. Cadet –Maire adjoint à Sézanne, M. Moroy - Maire de Marchais en Brie, M. Devestele – Maire de Montdauphin et M. Hanne-ton – Maire de Augers en Brie ont intégré le bureau de la CLE.

Un point général sur l'avancement du SAGE a été présenté.

### II-2 / Réunions du bureau de la CLE

En 2014, le bureau de la CLE s'est réuni 3 fois :

- En janvier 2014, notamment pour préparer le rapport d'activité de l'année 2013 et le budget prévisionnel 2014 du SAGE.
- En décembre 2014,

- **Réunion du 28 janvier 2014**

Cette réunion a eu pour objet la préparation du rapport d'activités de l'année écoulée, du programme d'activité prévisionnel de l'année 2014 et du budget prévisionnel 2014. Un point a également été fait sur la procédure de consultation du public et sur l'organisation de cette procédure.

- **Réunion du 10 décembre 2014**

Lors de cette réunion, une partie des remarques issues de la consultation des assemblées ont été présentées et analysées. Les rapports ont été modifiés en conséquence. Les remarques étant nombreuses une seconde réunion est prévue début 2015 pour finaliser leur prise en compte.

- **Réunion du 18 décembre 2014**

Lors de cette réunion, le **6<sup>ème</sup> numéro de Morin'f'eau** a été présenté. Il sera diffusé après les fêtes de fin d'année. Le bureau de la CLE s'est entendu sur le protocole de rendu des avis de la CLE sur les dossiers réglementaires. **Les avis seront donné par le bureau de la CLE** afin d'être le plus réactif possible face aux délais impartis qui peuvent être courts. Le bureau de la CLE a ensuite examiné le **projet de Plan de Prévention des risques d'inondation de la Vallée du Petit Morin** et a rendu **un avis favorable**. Les premiers éléments de constitution des futurs statuts de la structure porteuse ont été discutés par les membres du bureau, une présentation de ces éléments sera faite auprès des communautés de communes début 2015. Afin de réaliser le guide SAGE et urbanisme, le bureau a proposé le recrutement d'un stagiaire pour une durée de 6 mois.

### II-3 / Le projet de SAGE des Deux Morin

Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 13 janvier 2014 après 6 années d'élaboration. 80 réunions auront été nécessaires pour élaborer ce document qui aura réuni une centaine d'acteurs du territoire.

Ce projet se compose des documents suivants :

- **Plan d'aménagement et de gestion durable.**

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) formalise le consensus autour d'enjeux hiérarchisés, entre les orientations et les objectifs généraux à atteindre et les moyens prioritaires retenus par la Commission Locale de l'Eau pour les atteindre. Il permet également d'assurer une coordination et une cohérence efficace de l'ensemble des plans et programmes menés sur le bassin dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire. Il définit dans des dispositions les moyens techniques, juridiques et financiers pour atteindre les objectifs généraux ; et précise les maîtres d'ouvrage pressentis, l'échéancier, les moyens humains et matériels de l'animation.

A compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, les décisions administratives des services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics, prises dans le domaine de l'eau, des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) doivent être compatibles avec les objectifs et les orientations du PAGD, ou si elles existent à cette date, être rendues compatibles avec les objectifs et les orientations du PAGD, dans un délai fixé par ce dernier.

Les documents de planification dans le domaine de l'urbanisme que sont les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux, cartes communales ; ainsi que les schémas départementaux des carrières sont compatibles ou rendus compatibles (s'ils existent à la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE) avec les objectifs et les orientations du PAGD dans un délai de trois ans à compter de la date de publication de l'arrêté inter-préfectoral du SAGE.

Le PAGD s'organise autour de 7 enjeux, déclinés en 15 objectifs, 21 orientations et 77 dispositions. La synthèse de contenu du PAGD est présentée ci-dessous.

## Améliorer la qualité de l'eau

### Préserver les captages d'eau potable

- Délimiter les aires d'alimentation de captage et mettre en œuvre des actions limitant les pollutions diffuses.
- Mettre en place des périmètres de protection de captage pour éviter toutes pollutions ponctuelles.

### Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Identifier les différents scénarii possibles de sécurisation de la ressource en eau.
- Mettre en place des plans de secours pour pallier tous problèmes qualitatifs et quantitatifs.
- Réfléchir au devenir des captages abandonnés ou en sommeil (suivi qualitatif/quantitatif...).

### Réduire les transferts par ruissellement

- Installer des zones tampons dans les zones sensibles et à l'exutoire des réseaux de drains.
- Maintenir et favoriser l'implantation de prairies.
- Réaliser les schémas directeurs d'assainissement pluvial pour gérer le ruissellement urbain.

### Réduire l'impact des nitrates et phytosanitaires

- Identifier les zones de forte vulnérabilité des nappes aux pollutions pour mieux les protéger.
- Poursuivre l'animation agricole sur le territoire.
- Réduire l'utilisation de phytosanitaires par les collectivités et gestionnaires de transport.
- Sensibiliser le grand public aux pratiques de jardinage limitant l'utilisation de produits chimiques

### Réduire l'impact de l'assainissement

- Définir les zones prioritaires pour réhabiliter les installations d'assainissement non collectif.
- Améliorer le fonctionnement des réseaux.

### Réduire l'impact des activités industrielles

- Recenser les activités polluantes.
- Diagnostiquer et accompagner les entreprises à mettre aux normes leurs rejets.
- Sensibiliser à la réduction des flux polluants.
- Assurer une veille vis-à-vis des sites et sols pollués et du développement futur d'activités impactantes.

## Restaurer le fonctionnement naturel des rivières

### Rétablir la continuité écologique

- Définir une stratégie de restauration de la continuité écologique et la mettre en œuvre.
- Communiquer sur les fonctionnalités, la gestion adaptée et la réglementation des cours d'eau.

### Restaurer le fonctionnement naturel de la rivière

- Restaurer le lit de la rivière (berges, habitats aquatiques, les espaces de mobilités ...).
- Développer, entretenir la ripisylve et la protéger via les documents d'urbanisme.
- Développer des moyens humains pour la gestion des cours d'eau.

## Connaître et préserver les zones humides

### Améliorer la connaissance des zones humides

- Réaliser des inventaires.
- Identifier les zones humides stratégiques et prioriser l'action sur ces zones.

### Préserver les zones humides

- Acquérir des zones humides.
- Inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme pour mieux les protéger.
- Mettre en place des actions de restauration et d'entretien des zones humides prioritaires.
- Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides.

## Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau

### Améliorer la gestion du ruissellement

- Localiser les secteurs à fort ruissellement et mettre en œuvre des actions le limitant.
- Inscrire les secteurs à fort ruissellement dans les documents d'urbanisme.
- Privilégier les infiltrations d'eau à la parcelle
- Améliorer la maîtrise d'ouvrage.

### Optimiser la gestion des crues

- Identifier les zones naturelles d'expansion de crue et les inscrire dans les documents d'urbanisme.
- Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur les inondations et gérer les vannages en conséquence.
- Mettre en place un programme d'action de prévention des inondations sur le territoire du

### Sensibiliser les populations

- Communiquer sur le risque inondation et informer sur les moyens d'adapter l'habitat.
- Réaliser des plans communaux de sauvegarde
- Installer des repères de crues.

## Améliorer la gestion quantitative

### Renforcer la connaissance des nappes phréatiques

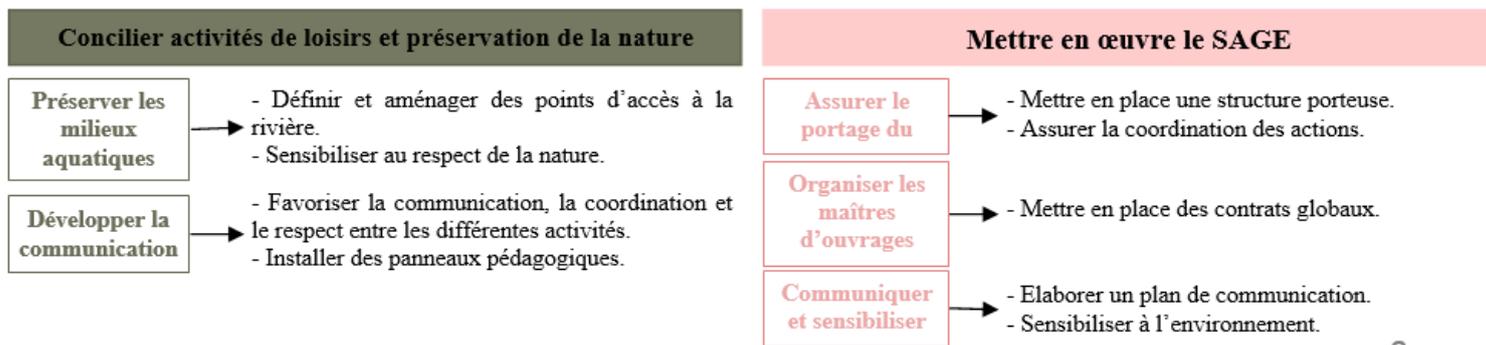
- Mettre en place des piézomètres pour suivre le niveau des nappes.
- Etudier les phénomènes de recharges des nappes pour localiser les secteurs les plus sensibles aux déficits.

### Inciter aux économies d'eau

- Améliorer les rendements des réseaux.
- Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau
- Mettre en place des programmes d'économie d'eau sur les zones sensibles aux déficits.

### Gérer durablement la ressource en eau dans les marais de St Gond

- Appliquer le règlement d'eau défini dans la gestion du site Natura 2000 les marais de St Gond.
- Mettre en place expérimentalement des batardeaux sur certains fossés.



- **Règlement**

Ce règlement prescrit des mesures pour l'atteinte des objectifs du PAGD qui sont identifiés comme majeurs, et pour lesquels la Commission Locale de l'Eau a jugé nécessaire d'instaurer des règles complémentaires pour atteindre le bon état.

Le règlement s'applique dans un rapport de conformité. A compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables conformément à l'article L. 212-5-2 du code de l'environnement, à toute personne publique ou privée.

Le règlement se compose de 7 règles :

- ▶ Article 1 : Encadrer la création de réseau de drainage
- ▶ Article 2 : Préserver les continuités écologiques des cours d'eau
- ▶ Article 3 : Encadrer la protection des frayères
- ▶ Article 4 : Protéger les berges
- ▶ Article 5 : Limiter la destruction ou la dégradation des zones humides
- ▶ Article 6 : Protéger les zones naturelles d'expansion de crues
- ▶ Article 7 : Interdire tous nouveaux prélèvements d'eau dans les marais de St Gond

#### II-4 / Consultation des assemblées

Le code de l'environnement (art L212-6) impose aux CLE de soumettre le projet de SAGE à un certain nombre de structures (Communes, EPCI ayant une compétence « eau », conseils généraux et régionaux, chambres consulaires...) ainsi qu'aux Préfets de département concernés. Celles-ci ont un délais de 4 mois pour donner leur avis sur le projet de SAGE à l'exception des préfets de département pour lesquels le délai est de 3 mois et le comité de bassin et le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) qui n'ont pas de délai réglementaire de réponse. Le bureau de la CLE a décidé de soumettre également le projet de SAGE aux CLE des SAGE limitrophes ainsi qu'aux communautés de communes du territoire n'ayant pas de compétence « eau » afin de les informer et les sensibiliser au projet du SAGE et d'être en cohérence avec le projet de création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE pour la mise en œuvre du SAGE regroupant l'ensemble des communauté de communes du territoire.

Au total 257 structures ont été consultées sur le projet de SAGE des Deux Morin.

La consultation des assemblées s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août 2014.

Durant cette période, 5 réunions d'information sur le projet de SAGE ont été organisées à l'attention des structures consultées. Ces réunions ont eu pour but de présenter le projet et surtout d'apporter une réponse aux différents questionnements/craintes notamment des élus sur la mise en œuvre du SAGE. Ces réunions se sont déroulées les :

- 28 avril à Crécy la Chapelle
- 5 mai à La Ferté Gaucher
- 13 mai à Esternay
- 15 mai à Doue
- 19 mai à Montmirail

Au total, 190 personnes ont assistées à ces réunions.

Une présentation du projet a également été réalisée à leur demande, auprès de la CLE du SAGE de l'Yerres, de la commission territoriale des rivières Ile de France de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la commission environnement de la communauté de communes du Pays de Coulommiers.

A l'issue de la période de consultation, 94 assemblées soit environ 1/3 des structures consultées ont émis un avis sur le projet de SAGE. 63% des avis émis sont favorables au projet, 14% des avis émis sont favorables au projet sous réserve de prises en compte de leurs remarques, 19% sont défavorables au projet et 3% n'ont pas souhaité donner d'avis. Les structures n'ayant pas délibérées sur le projet de SAGE sont favorables au projet par défaut.

Au final, le projet de SAGE a reçu 87% d'avis favorable. Les remarques émises ont été analysées par le bureau de la CLE et seront prochainement présentées et discutées en CLE.

## **II-5 / Elaboration de l'étude « zones humides »**

La méconnaissance de la localisation des zones humides est l'une des causes de leur disparition. Un inventaire terrain de zones humides nécessite un budget conséquent et un temps de réalisation important (territoire du SAGE : 1800 km<sup>2</sup>) d'où l'importance de ne pas réaliser cet inventaire de manière exhaustive, mais de cibler les zones où l'on suspecte la présence de zone humide.

Cette étude a pour objet de :

- ▶ Localiser et cartographier les zones humides des bassins versants des Deux Morin et de l'Aubetin (1817 km<sup>2</sup>) en réalisant une délimitation sous forme d'enveloppes.
- ▶ Estimer l'importance et la vulnérabilité des zones humides sur le territoire afin de déterminer les zones humides à enjeux et les zones humides prioritaires.
- ▶ Délimiter les zones d'expansion de crues sur les secteurs non couverts par des études de PPRI

Cette étude permet également aux collectivités d'augmenter la connaissance de leur territoire et d'assurer une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Cette étude s'est construite tout au long de l'année 2013. Toutefois le comité de pilotage s'est réuni une dernière fois **le 9 janvier 2014** pour valider les seuils de détermination des zones humides à enjeux et prioritaires. Cette étude a été validée par la CLE du 10 mars 2014.

- Phase de prélocalisation des zones humides

La phase de prélocalisation a permis d'identifier, via l'analyse des données historiques (cartes de Cassini), des inventaires existants, des cartes pédologiques, de la forme du réseau hydrographique/relief et d'images satellites (photos aériennes et infra rouge), des enveloppes de

probabilités de présence de zones humides. Ont été distinguées les zones humides déjà inventoriées et 4 enveloppes de probabilité de présences (très forte, forte, moyenne, faible).

Résultats :

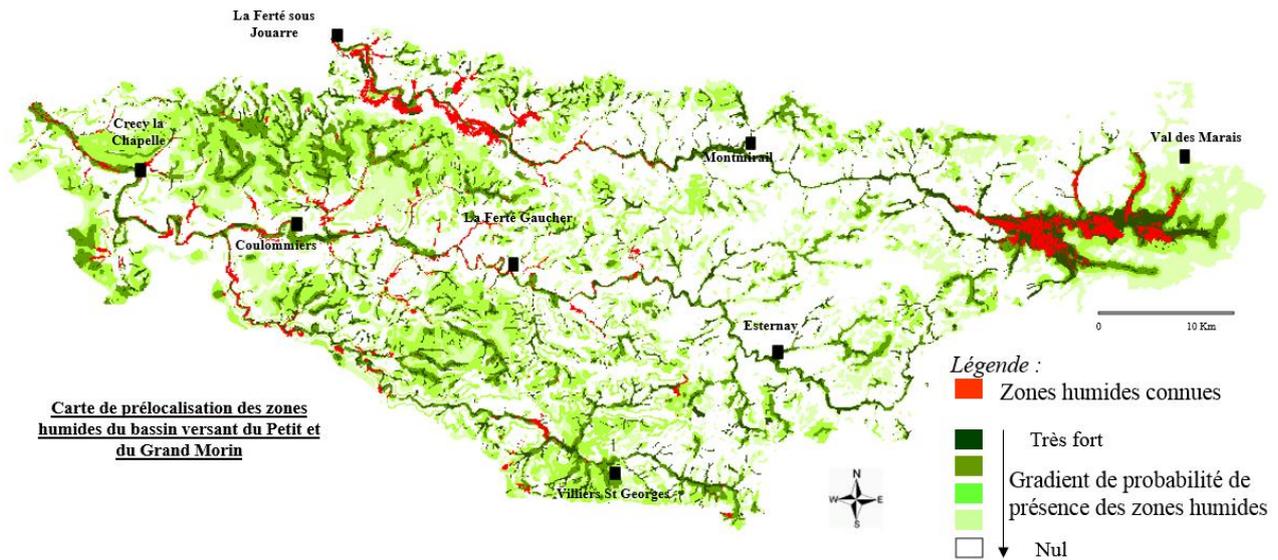
Zones humides connues : 4 778 ha soit 2,6 % de la surface du territoire

Enveloppe de très forte probabilité de présence: 10 022 ha soit 5,5 % de la surface du territoire

Enveloppe de forte probabilité de présence: 12 008 ha soit 6,6 % de la surface du territoire

Enveloppe de moyenne probabilité de présence: 31 625 ha soit 17,4 % de la surface du territoire

Enveloppe de faible probabilité de présence: 30 641 ha soit 16,8 % de la surface du territoire

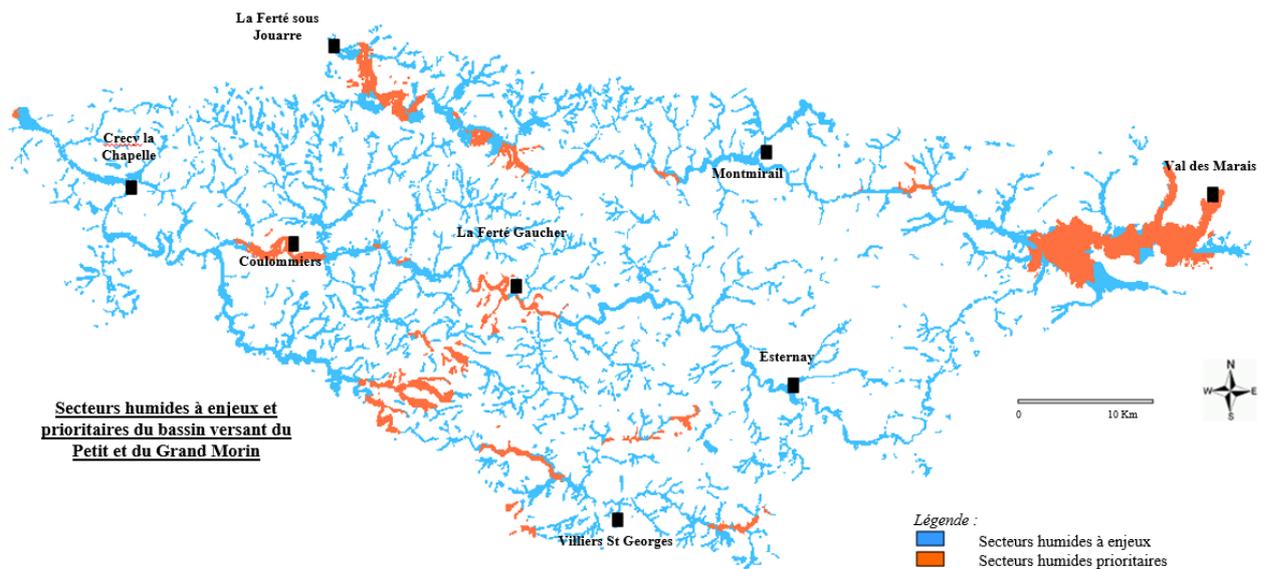


- Phase de hiérarchisation des enveloppes de probabilité de présence

L'objet de cette étape est d'estimer l'importance et la vulnérabilité des zones humides sur le territoire afin d'identifier les zones humides à enjeux et les zones humides prioritaires.

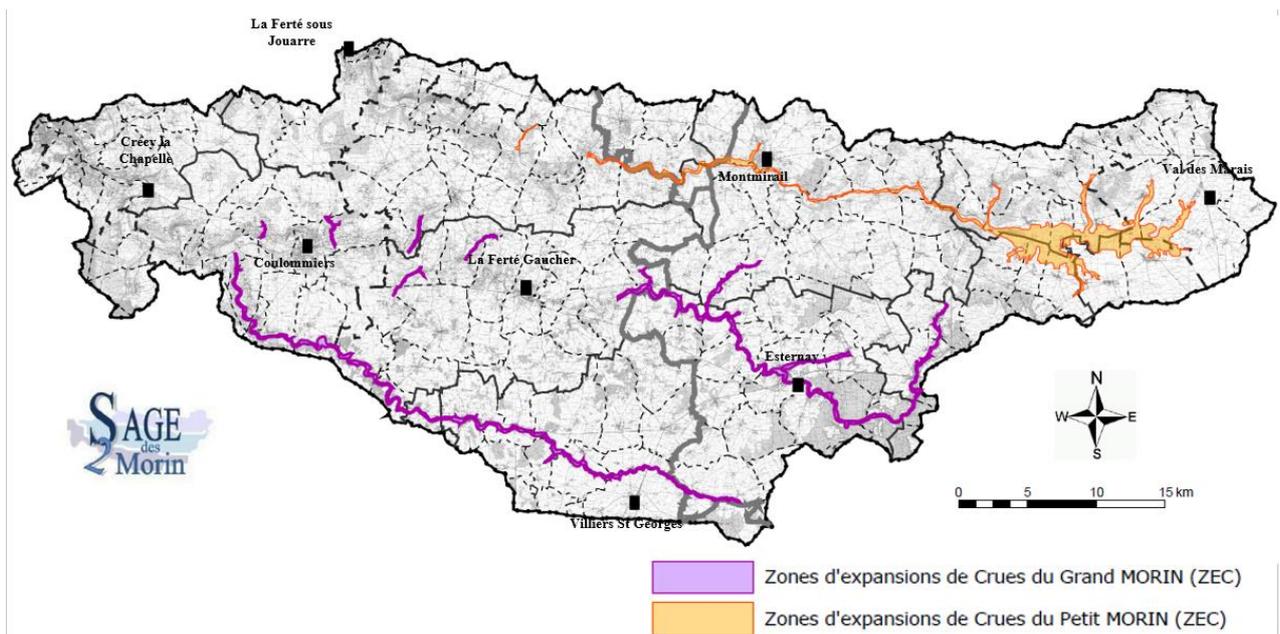
Un certain nombre de critères relatifs à la fonctionnalité des zones humides (typologie des zones humides, profondeur des nappes d'eau souterraines...) et aux enjeux du territoire (AAC, zones d'érosion, milieux naturels remarquables...) ont été défini puis pondéré. Le croisement de la pondération de ces critères avec les enveloppes de probabilité de présence ont permis de définir les zones humides à enjeux. 17 432 ha soit 9,6% de la surface du SAGE ont été défini en zones humides à enjeux.

Au sein des zones humides à enjeux, les secteurs cumulant de forts enjeux, une bonne fonctionnalité théorique et une forte pression (urbaines, agricoles, industrielles, prélèvements en eau...) ont été défini en zones humides prioritaires pour les inventaires soit 5312 ha (3% de la surface du SAGE).



- Une phase de prélocalisation des zones d'expansion de crues

L'analyse des critères morphologiques, pluviométriques, hydrologiques et d'état de surface a permis de déterminer les bassins versants contributifs aux crues. La détermination des zones d'expansion de crues sur les cours d'eau générateur d'inondation et **non pourvu de PPRI** s'est basée sur une approche hydro-géomorphologique simplifiée complétée par des investigations de terrain. Ainsi 34,96 km<sup>2</sup> ont été identifiés en zones potentielles d'expansion de crues sur le bassin versant du Petit Morin, 10,50 km<sup>2</sup> sur le bassin de du Grand Morin et 9,43 km<sup>2</sup> sur le bassin de l'Aubetin.



### III / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice et d'une comptable.

#### III-1 / Eléments administratifs

- **Organisation des 11 réunions** (3 CLE, 3 bureaux de la CLE et 5 réunions d'information dans le cadre de la consultation des assemblées (invitations, réservation de salle de réunion...)).
- **Organisation de la consultation des assemblées** (gravage des CD, envoi des courriers, vérification du listing d'adresses...)
- **Suivi administratifs des marchés** pour la réalisation de la phase « **rédaction des produits du SAGE** » par le bureau d'étude Geo-Hyd et de l'étude « **zones humides** » par le bureau d'étude TTI production,
- **Ecriture d'un projet de statut pour la future structure porteuse du SAGE**
- Gestion du courrier départ et arrivée
- Assurer l'information des collectivités et des différents organismes (bureau d'études...) en répondant à leur demande particulière.

#### III-2 / Eléments financiers

- **Demande de participation financière auprès des communes du territoire** et des communautés de communes de la Brie Champenoise et de la Brie des Etangs **et suivi des dossiers** (courrier, relance, élaboration des titres de paiement...).
- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régional d'Ile de France) **et suivi de ces dossiers.**
- **Suivis des dossiers de subvention relatifs aux études « Rédaction des produits du SAGE » et « zones humides »** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régionaux d'Ile de France et de Champagne Ardenne)
- Préparation du budget prévisionnel 2015
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie...)
- **Première approche d'un budget prévisionnel pour la future structure porteuse**

#### III-3 / Eléments techniques

- **Suivi technique du bureau d'étude Géo-Hyd/SCE** pour la réalisation de la phase « Rédaction des produits du SAGE »
- **Suivi technique du bureau d'étude TTI Production** pour la réalisation de l'étude « zones humides »
- **Animations des différentes réunions** (réalisation de power point, animation de la réunion, réalisation des comptes rendu de réunion...).

- Analyse et prise en compte des remarques issues de la consultation des assemblées
- Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE a été demandé.
- Suivis de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations

<i>Thème</i>	<i>Dossiers</i>
<i>Eaux superficielles et milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin</li> <li>• Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vannetin », « Marais de St Gond » et « Petit Morin »</li> <li>• Comité de pilotage « vannages grenelle de Talus St Prix et Villevénard », « vannages grenelle de La Ferté Gaucher et St Rémy la Vanne » et « vannages du Grand Morin aval »</li> <li>• Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique à La Ferté Gaucher et St Rémy la Vanne</li> <li>• Groupe MISEN rivière</li> <li>• Rencontre des animateurs zones humides de Seine et Marne</li> <li>• Comité de pilotage du plan départemental de gestion piscicole de Seine et Marne</li> </ul>
<i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de pilotage des études de définition des aires d'alimentation des captages des Essarts les Sézanne, Hondevilliers et Dagny et définition des programmes d'actions</li> <li>• Plan départemental de l'eau de Seine et Marne – participation aux différents groupes de travail</li> <li>• Observatoire départementale de l'Eau de la Marne</li> <li>• Plan Eau du comité interprofessionnel du vin de champagne</li> <li>• Journée captage de l'Agence de l'Eau Seine Normandie</li> </ul>
<i>Inondations/sécheresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité consultatifs de l'PTB des Grands Lacs de Seine</li> </ul>
<i>Séminaires/Formations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 20 mars 2014</li> <li>• Formation GEMAPI - Agence de l'Eau Seine Normandie le 217 juin 2014</li> <li>• Séminaire SRCE – 23 septembre</li> <li>• Séminaire national SAGE – 24 septembre 2014</li> <li>• Formation « les grands principes de la commandes publiques » du 13 au 15 octobre 2014</li> </ul>
<i>Autres</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion préalable au lancement de l'enquête publique à la Préfecture de Seine et Marne</li> </ul>

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2014

## IV / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Actualisation et développement du **site internet du SAGE** des Deux Morin.

- Préparation et envoi du 5<sup>ème</sup> numéro de Morin’f’eau relatif au projet de SAGE. Préparation du 6<sup>ème</sup> numéro de Morin’f’eau sur la thématique « zones humides »
- **Organisation des 5 réunions d’informations dans le cadre de la consultation des assemblées.**
- **Présentation de l’étude « zones humides »** au comité de pilotage du site Natura 2000 le Petit Morin
- **Ecriture d’articles** relatifs au SAGE ou à des thématiques environnementales dans les bulletins municipaux à la demande des municipalités.



## V / Indicateur de temps passé

MISSIONS	ACTIONS	Nombre de 1/2 journées en moyenne par année	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE	Préparation, convocation, animation, compte rendu... de la CLE, du bureau de la CLE, organisation de la consultation et mise en place d'une structure porteuse	160	34%
	Recherche de financement, suivis des marchés, suivis comptable	40	9%
	Autres tâches administratives	10	2%
Elaboration du SAGE	Recherches et analyses de données, synthèse et rapport, copils, commissions thématiques, rédaction de CCTP, suivi de bureau d'étude,	150	32%
Communication et information	Réalisation d'outils de sensibilisation et de communication (site internet, Morin’f’eau, réunions d’information...)	60	13%
	Journées de formation/séminaire (AESN, DRIEE, formation marché public)	15	3%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux...), ou à des réunions techniques	35	7%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d’animation du SAGE des Deux Morin en 2014

## VI / Financement du SAGE

- Subventions

### Subventions de fonctionnement

En 2014, Seul l’Agence de l’Eau subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin.

Les subventions versées à ce jour sont de 19 550 € (acompte). Les subventions restantes seront versées début 2014 sur les justificatifs des dépenses de l’année 2014.

### Subventions de la phase « Rédaction des produits du SAGE »

Le coût de l'étude « Rédaction » s'élève à 115 150 € HT. 2 financeurs subventionnent l'élaboration de cette phase : le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions versées par le Conseil Régional s'élèvent à 37 984 € et celles versées par l'Agence de l'Eau à 63 308€.

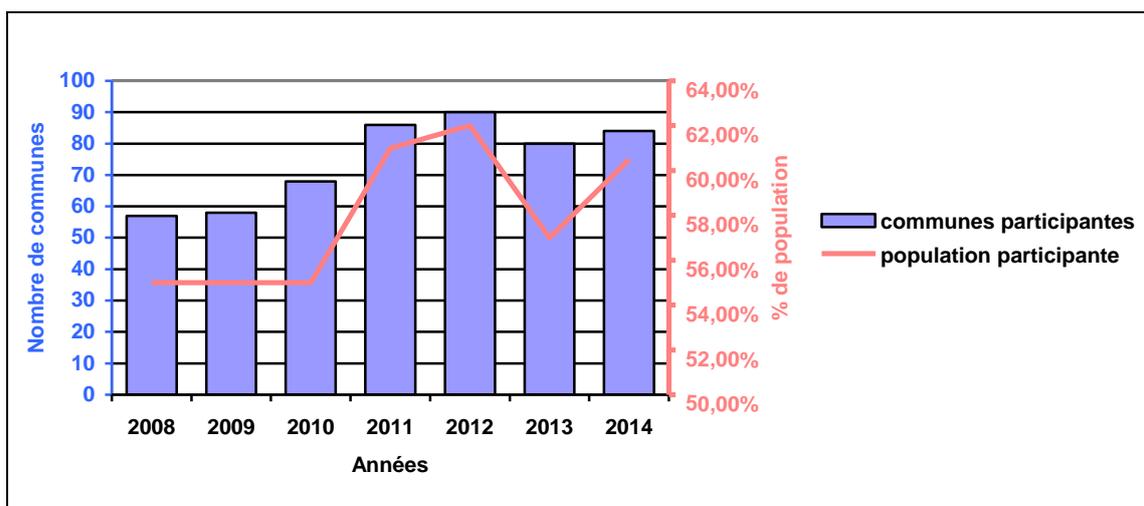
### Subventions de l'étude « zones humides »

Le coût de l'étude s'élève à 36 000 € HT. 3 financeurs subventionnent la phase tendance et scénarii du SAGE des Deux Morin : le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Régional de Champagne Ardenne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions versées à ce jour sont de 15 907€ de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (acompte). Les subventions restantes seront versées prochainement.

- **Autofinancement**

En 2014 84 communes participent financièrement au SAGE des Deux Morin soit 60,5% de la population du SAGE. La participation financière des communes au frais de fonctionnement du SAGE des Deux Morin, s'élève à 0,30 € par habitants.

Les communes participantes sont situées majoritairement en Seine et Marne, sur le bassin du Grand Morin et sont principalement des communes riveraines de cours d'eau.



Evolution du nombre de commune et de la population participant financièrement au SAGE

Département	Nombre de communes du territoire du SAGE	Nombre de communes participant financièrement au SAGE en 2014	% de communes participant au SAGE par département 2014	Population des communes du territoire du SAGE en 2014	Population participant au SAGE en 2014	% de population participant au SAGE en 2014
Aisne	5	3	60%	1 890	1471	78%
Marne	67	29	43%	27109	12 605	46%
Seine et Marne	103	52	50%	142 887	89 899	63%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>84</b>	<b>48%</b>	<b>169 977</b>	<b>103 975</b>	<b>61%</b>

Communes participant au SAGE par département en 2014

### Communes de Seine et Marne participant financièrement au SAGE en 2014

Beautheil	Guérard	Sablonnières
Bellot	Jouarre	Saint Barthelemy
Beton Bazoches	Jouy sur Morin	Saint Denis les Rebais
Boissy le Chatel	La Chapelle Moutils	Saint Germain sous Doue
Boitron	La Ferté Gaucher	
Bouleurs	La Ferté sous Jouarre	Saint Leger
Boutigny	Les Marêts	Saint Mars Vieux Maisons
Cerneux	Lescherolles	Saint Martin des Champs
Chailly en Brie	Leudon en Brie	Saint Ouen sur Morin
Chartronges	Maisoncelles en Brie	Saint Rémy de la Vanne
Chevru	Marolles en Brie	Saints
Choisy en Brie	Montdauphin	
Condé Sainte Libiaire	Montenils	Saint Siméon
Coulommiers	Montolivet	Vaucourtois
Crécy la Chapelle	Mouroux	Verdelot
Dagny	Mortcerf	Villiers sur Morin
Dammartin sur Tigeaux	Orly sur Morin	
Esbly	Pommeuse	
Faremoutiers	Rupéroux	

### Communes de la Marne participant financièrement au SAGE en 2014

Bouchy Saint Genest	Oyes	Communauté de communes de la
Courgivaux	Pierre Morains	Brie des Etangs (Bannay, Baye,
Esternay	Reuves	Beunay Champaubert, Coizard-
Givry les Loisy	Saint Bon	Joches, Congy, Courjeonnet,
Lachy	Sézanne	Etoges, Férébrianges, Talus St
Le Meix Saint Epoint	Soizy aux Bois	Prix, Villevenard)
Loisy en Brie	Tréfol	
Nesles la reposte	Val des marais	
Mœurs Verdey	Vauchamps	

### Communes de l'Aisne participant financièrement au SAGE en 2014

Marchais en Brie  
Viels Maisons  
La Celle Sous Montmirail

- **Compte administratif 2014**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	146 419 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	655 €
Salaires et charges patronales	46 638 €		
Charges financières	0 €		
<i>Total dépenses</i>	<i>193 057 €</i>	<i>Total dépenses</i>	655 €
RECETTES		RECETTES	
Subventions, participation des communes	205 703 €	Recettes	0 €
Produits divers	18 €		
<i>Total recettes</i>	<i>205 721 €</i>		
<b>Solde fonctionnement Année N</b>	<b>12 664 €</b>	<b>Solde investissement Année N</b>	<b>655 €</b>
<b>Affectation N-1</b>	<b>105 486 €</b>	<b>Affectation N-1</b>	<b>24 362 €</b>
<b>Solde de la section fonctionnement</b>	<b>118 150 €</b>	<b>Solde de la section investissement</b>	<b>23 707 €</b>
<b>SOLDE GLOBAL A FIN 2014 : 141 857 €</b>			

## VII / Bilan 2014 et perspectives

L'année 2014 a été marquante car après 6 années d'élaboration, 80 réunions et une centaine d'acteurs impliqués le projet de SAGE a été validé par la CLE.

Parallèlement et complémentirement à l'écriture des documents du SAGE, une étude portant sur la prélocalisation des zones humides et la définition des secteurs humides à enjeux et prioritaires a été menée.

La consultation des assemblées s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août et le projet a reçu 86% d'avis favorables. Les réunions d'information sur le projet de SAGE ont réuni environ 200 élus du territoire.

Les remarques issues de la consultation ont été présentées au bureau de la CLE.

Les travaux de la CLE ont été ralentis en 2014 et notamment le projet relatif à la création d'une structure porteuse, du fait d'un retard de parution de l'arrêté de composition de la CLE suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014. Sans instance délibérative et sans bureau de la CLE, les actions politiques n'ont pu être menées.

L'année 2015 sera marquée par 2 axes majeurs :

- La consultation du public se poursuivra par la mise en place de l'enquête publique sur le projet de SAGE et par l'approbation finale du projet par la CLE. L'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE devrait être publié en fin d'année.
- La création d'une nouvelle structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

## **B / Programme d'actions prévisionnel 2015**

### **ELABORATION DU SAGE**

- Prise en compte des remarques issues de la consultation du public par la CLE.
- Organisation de l'enquête publique
- Validation finale par la CLE

### **ADMINISTRATIF**

- Elaboration de projets de statuts pour la future structure porteuse du SAGE
- Création d'un syndicat mixte structure porteuse du SAGE
- Avis de la CLE sur les projets du territoire

### **FINANCEMENT**

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement de la CLE auprès des Conseils Généraux de Seine et Marne, Marne et Aisne, des Conseils Régionaux d'Ile de France, Picardie et Champagne-Ardenne, et de l'Agence de l'Eau et suivis des dossiers.
- Demande de participation financière des communes du territoire du SAGE.
- Suivis des dossiers de subventions concernant l'étude « Localisation et hiérarchisation des zones humides du territoire du SAGE des Deux Morin ».
- Suivis des dossiers de subvention pour la consultation du public

### **COMMUNICATION**

- Rédaction d'un plan de communication
- Edition du 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> numéro du Morin'f'eau
- Mise à jour / Développement du site internet
- Elaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

**SAGE des Deux Morin**  
6 rue Ernest Delbet  
77320 La Ferté Gaucher  
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE du SAGE  
des Deux Morin

  
Roger REVOILE